

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2015-26 créant l'unité mixte de recherche U 1182 et nommant Monsieur François HACHE directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2020-44 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1182 et prolongeant Monsieur François HACHE à ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Ecole polytechnique, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 7645

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1182 intitulée « Laboratoire d'optique et Biosciences » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur François HACHE est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

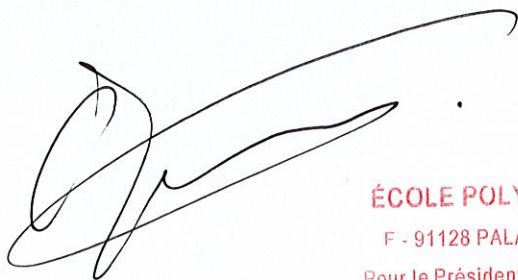
Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel



LE PRESIDENT DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

F - 91128 PALAISEAU CEDEX

Pour le Président et par délégation

Kees VAN DER BEEK

Directeur de la Recherche

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE